

Pays des
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Adoption du règlement intérieur
de la Communauté
de Communes

Décision n° 20 12 22

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Gérard Branda, Noël Albin, Edmond Mari, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Madame Lykke Saviane, Madame Nicole Colombo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sophie Esposito, Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey à Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Jean-Marc Rancurel à Monsieur Michel Lottier, Monsieur Chritian Dragoni à Monsieur Joël Gosse, Monsieur Gérard Saramito à Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Alain Alessio à Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard à Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis à Madame Michèle Maurel, Madame Germaine Millo à Monsieur Maurice Lavagna.

Madame Sophie Esposito a été nommée secrétaire de séance.

Le Président indique que, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, il convient d'adopter un règlement intérieur, suite au renouvellement du conseil communautaire.

Il précise que le projet de règlement qui est proposé porte essentiellement sur les l'organisation et le fonctionnement des séances du Conseil communautaire, des réunions du bureau, des groupes de travail qui accompagnent son action, des réunions de coordination ainsi que des travaux des commissions thématiques.

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu les articles L.5211-1, L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

-Adopte le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Pays des Paillons, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0



**LE PRESIDENT
M. LAVAGNA**